

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022 À 19H30
SALLE DES MARIAGES**

ORDRE DU JOUR

- 01 - Désignation du représentant au conseil de l'école élémentaire des Cahouettes.
- 02 - Désignation du représentant de la commune au Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de la Marne aux Bois.
- 03 - Créances irrécouvrables pour les années 2011 à 2017 - budget Ville.
- 04 - Constitution de provisions pour risque de gestion.
- 05 - Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France.
- 06 - Concession de service public pour l'exploitation de l'hôtel Le Choucas : choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession (transmise le 12 septembre 2022).
- 07 - Mise en œuvre du Télétravail.
- 08 - Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un agent contractuel en raison des besoins des services et de la nature des fonctions.
- 09 - Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).
- 10 - Médiation Préalable Obligatoire (MPO).
- 11 - Création de postes et modification du tableau des effectifs.
- 12 - Demande de concours financier auprès du Fonds Social Européen à travers le dispositif de relance REACT-EU pour le financement de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet Insertion Emploi de Neuilly-Plaisance pour l'année 2022, dans le cadre de l'appel à projet, en conformité avec le calendrier européen.
- 13 - Fixation du taux d'imposition de la taxe d'aménagement sur les secteurs des anciennes Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) supprimées.
- 14 - Convention de mandat d'encaissement de recettes de locations de courts de tennis municipaux.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 22 septembre 2022.

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*